

La cérémonie pour le roi du Burundi est maintenue

Réinhumation La famille du monarque a saisi la justice civile pour renvoyer la réinhumation de Mwambutsa IV. En vain.



Le roi Mwambutsa IV s'est exilé en Suisse en 1966.
Image: DR

La réinhumation du roi du Burundi Mwambutsa IV au cimetière de Meyrin a bien failli être renvoyée. Selon nos renseignements, sa famille, notamment sa fille, la princesse Rosa-Paula Irbagiza, a saisi mardi la justice civile genevoise pour demander au plus vite l'annulation de l'événement funéraire. Et pour cause, la fille du roi tient elle aussi à organiser cette cérémonie qu'elle juge trop précipitée et exclusive. Mercredi après-midi, le Tribunal de première instance a rejeté cette requête urgente.

La cérémonie et l'inhumation auront donc bien lieu demain après cinq ans de bras de fer entre la nièce du monarque, vivant à Paris, et sa famille, dont sa fille, soutenue par le Burundi. Débouté ce printemps en dernière instance par le Tribunal fédéral, le pays africain a dû renoncer à rapatrier les restes du roi et respecter la volonté du défunt d'être enterré dans le canton.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Mardi, la princesse Rosa-Paula Irbagiza, dernière fille survivante du roi, a fait savoir en début de semaine via un blog burundais «qu'il fallait du temps» pour organiser une telle cérémonie à Genève. Notamment pour permettre aux membres de la famille, établis dans plusieurs pays, de participer à l'événement funéraire. Elle a donc demandé instamment à la nièce du roi de «s'abstenir d'organiser dans la précipitation» une telle cérémonie. Une requête écartée par l'intéressée et la justice genevoise.

Avocat de l'entreprise de pompes funèbres chargée de la cérémonie, Me Thomas Barth réagit: «L'entreprise a été informée du dépôt de cette requête visant à suspendre l'inhumation, puis de son rejet, parfaitement logique eu égard à l'arrêt rendu récemment par le Tribunal fédéral. Le programme prévu est bien entendu maintenu.» Dans ses observations à la justice hier, Me Andrea Rusca, avocat de la nièce du roi, estime «qu'il faut séparer l'inhumation, qui vise à cesser l'atteinte qui est portée à la mémoire du roi et à la personnalité de ma cliente, des éventuelles cérémonies organisées par les uns ou les autres et qui peuvent avoir lieu avant, après

Par Fedele Mendicino **Mis à jour à 06h00**

Articles en relation

«L'âme du roi va enfin pouvoir trouver la paix»

Réinhumation de Mwambutsa IV du Burundi Les restes du monarque du Burundi seront redéposés la semaine prochaine au cimetière de Meyrin après cinq ans de bataille juridique. Sa dernière compagne ainsi que sa nièce témoignent. [Plus...](#)

Par Fedele Mendicino 24.06.2017

Dépouille de l'ex-roi du Burundi: le TF tranchera

Genève L'inhumation à Meyrin (GE) de Mwambutsa IV, ordonnée par la justice genevoise, a fait l'objet d'un recours. Le TF aura le dernier mot. [Plus...](#)

01.12.2016

La rédaction sur Twitter

Restez informé et soyez à jour. Suivez-nous sur le site de microblogage

Suivre @tdgch

ou pendant cette inhumation. Les funérailles du roi ont eu lieu il y a quarante ans. Rien n'empêche les membres de sa famille de venir se recueillir sur la tombe et d'organiser, à un tout autre moment, la cérémonie de leur choix.»

Durant les cinq ans de bataille juridique, la fille du roi voulait rapatrier les restes de son père au pays. Afin, dit-elle, de créer un processus d'unité et de réconciliation nationale. Un argument qui n'a jamais convaincu les juges.

(TDG)

Créé: 28.06.2017, 22h35

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non